



## ARRETE MUNICIPAL

N°61-2019 du 9 août 2019

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe pour un projet de révision allégée (n°2) et de modification (n°5) du plan local d'urbanisme de la commune de Thédning.

**Le Maire de la commune de 57450 – THEDING**

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13 et suivants,

**VU** la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;

### **Révision allégée n° 2**

**VU** la délibération du conseil municipal en date du **1<sup>er</sup> avril 2015** prescrivant la 1<sup>ère</sup> révision du PLU dans les conditions définies par le 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du **11 mai 2016** approuvant la 1<sup>ère</sup> révision du plan local d'urbanisme de la commune de Thédning ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du **3 octobre 2018** prescrivant la 2<sup>ème</sup> révision allégée ;

**VU** le compte rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées en date du 6 mars 2019 établi par le Cabinet Guelle et Fuchs de Forbach et les avis suivants

- SCOT Val de Rosselle (mail du 06/03/2019)
- Département de la Moselle (mail de Mme WILHELM E. du 08/03/2019)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (METZ) (courrier du 01/04/2019)

### **Modification n°5**

**VU** l'arrêté municipal du **26 mars 2019** engageant la 5<sup>ème</sup> modification du PLU de la Commune de Thédning ;

.../...

-2-

VU les différents avis des personnes publiques associées, SCOT Val de Rosselle (mail du 6/03/2019), Chambre de Métiers et de l'Artisanat (courrier du 21/06/2019), du Département de la Moselle (courrier du 6/05/2019), de la Chambre d'Agriculture de la Moselle (courrier du 23/04/2019), et notamment de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Grand Est de Metz qui, dans son avis du 6 juin 2019, précise que cette modification du PLU telle que prévue n'est pas soumise à évaluation environnementale.

VU la notification des projets (Révision Allégée n°2 et Modification n°5) aux personnes publiques associées ;

VU la décision E190 00124/67 du Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 11 juillet 2019 désignant

- M. Grégoire FISCHER, Officier supérieur de l'Armée de l'Air retraité, demeurant 26 rue des Jardins, à 57670 - FRANCALTROFF commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur un projet de modification et de révision allégée du PLU de la Commune de Thédning.

Cette enquête publique débutera le **jeudi 5 septembre 2019 pour se terminer le lundi 7 octobre 2019** en mairie de THEDING pour une durée de 38 jours.

**Article 2** : M. Grégoire FISCHER, Officier supérieur de l'Armée de l'Air retraité, demeurant 26 rue des Jardins, à 57670 - FRANCALTROFF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif.

**Article 3** : le dossier portant sur la modification n°5 et de révision allégée n°2 du PLU ainsi que les deux registres d'enquête publique à feuilles non mobiles associés à ces dernières, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Thédning pendant toute la durée de l'enquête publique.

**Article 4** : le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou les adresser à l'attention de M. Grégoire FISCHER, commissaire enquêteur.

- Par écrit à la mairie de Thédning, 63 rue Principale 57450 - THEDING
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@theding.fr](mailto:mairie@theding.fr)

Les dossiers relatifs à ces deux enquêtes seront disponibles et consultables durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Thédning à l'adresse électronique [www.theding.fr](http://www.theding.fr) accessibles sur un espace dédié.

.../...

**Article 5 :** Le commissaire enquêteur titulaire recevra à la mairie aux dates suivantes :

- Le jeudi 5 septembre 2019 de 16 h 00 à 18 h 00
- Le jeudi 19 septembre 2019 de 16 h 00 à 18 h 00
- Le lundi 7 octobre 2019 de 16 h 00 à 18 h 00

**Article 6 :** Un avis d'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants

- Le Républicain Lorrain
- L'Ami des Foyers Chrétiens.

La publicité de cette enquête sera également réalisée sur le site internet de la Commune, en affichage (A3) à la maison de quartier située au Quartier Sud de Théding, 1 rue de Sarreguemines 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat délivré par la commune.

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur titulaire et clos par lui. Il disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Théding le dossier avec ses rapports et conclusions motivées.

Une copie des rapports des conclusions du commissaire enquêteur titulaire seront adressés à Monsieur le Préfet de la Moselle ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Article 8 :** Copies du présent arrêté seront adressées au :

- Monsieur le Préfet de la Moselle.
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.
- M. Grégoire FISCHER, commissaire enquêteur.

Le Maire,



J.P. HILPERT

